

qu'il veut. Elle serait du genre qui vise à salir tout le parti conservateur. C'est réellement le fond de tout cela. J'ai eu honte en écoutant le premier ministre ce matin. J'ai toujours éprouvé du respect à l'égard de n'importe quel premier ministre de notre pays, qu'il ait été libéral ou conservateur, car il était toujours issu de l'un ou l'autre de ces partis.

Le premier ministre s'est levé aujourd'hui et il était contrarié que l'opposition ait osé lui tenir tête. Il a signalé qu'un adjoint exécutif du ministère de la Justice est actuellement traduit en justice. Parce que les conservateurs ont osé lui tenir tête, il dit maintenant: «Je punirai donc tous les conseillers privés.»

Voilà la position du premier ministre. Voilà pourquoi le *Globe and Mail* et tous les journaux nationaux critiquent le ministre de la Justice et le premier ministre. En fait, le *Globe and Mail* est allé jusqu'à demander que le premier ministre démissionne, parce qu'il a perdu non seulement son autorité à la Chambre des communes, mais aussi la confiance du public. Voilà le nœud de toute cette question.

Que peut faire la Chambre pour remédier à la situation? Voici ce que devrait faire le ministre de la Justice: quel mal y aurait-il qu'il révèle les noms de ces personnes au comité plénier de la Chambre des communes? Il s'agit, monsieur l'Orateur, de la question de privilège pour des députés et pour des conseillers privés qui n'avaient aucun rapport avec la Chambre des communes ou qui n'ont pas siégé à la Chambre. Voilà la différence. Voilà la différence entre cette affaire et l'enquête Dorion.

Le ministre de l'Agriculture doit apprécier cette différence. Je lui demande une question que je voulais lui poser lorsqu'il avait la parole. Je voulais avoir son opinion parce que j'ai toujours pensé qu'il serait juste. Le ministre de l'Agriculture pense-t-il que tous les conseillers privés de ce côté de la Chambre devraient comparaître devant cette commission d'enquête? Sans connaître les personnes en question, pense-t-il qu'elles devraient se présenter pour établir leur innocence, comme s'il s'agissait d'une inquisition? Est-ce le genre de justice recommandé par le premier ministre et par le ministre de la Justice? Recommandent-ils cette sorte de justice? Qu'une enquête judiciaire soit instituée où les personnes ne sont pas nommées, où chacun doit prouver son innocence? Si c'est la nouvelle méthode d'administrer la justice, je

[M. Woolliams.]

dirai au ministre de la Justice, que, même s'il a tenté de démissionner au moins une fois, il n'aura pas à le faire. Il sera renvoyé.

M. Nielsen: C'est ce qui lui arrivera.

M. Woolliams: Car c'est ce qu'il demande au Canada et aux membres du Parlement de faire. Il demande aux membres du Conseil privé de prouver leur innocence. Il dit: «Nous ne vous nommerons pas. Faites comparaître tout le monde. Accusez tout le monde.» La réputation de tous sera salie, puis, «nous établirons les faits.» Il ne veut pas établir les faits. Il veut imposer l'enquête pour châtier le parti conservateur, parce que nous avons osé élever nos voix à la Chambre des communes et surtout parce que le député du Yukon a osé soulever des questions aussi graves que celle qui a donné lieu à l'institution de la Commission Dorion.

C'est le châtement et le prix que le parti conservateur doit payer pour avoir osé soulever en cette Chambre une chose aussi grave que celle que le rapport Dorion a révélée. C'est ce que veut le ministre de la Justice. Il veut des récriminations. Il veut des reproches.

Ai-je soulevé des questions de ce genre dans l'affaire Spencer? Est-ce le genre de tradition que j'ai mentionnée lorsque j'ai parlé de sa famille? J'ai lu dans le journal qu'il voulait démissionner, reprendre la pratique du droit. Il lui sera difficile d'exercer le droit qui oblige les intéressés à prouver leur innocence, au lieu de subir une inquisition.

Une voix: Robespierre.

M. Woolliams: Le ministre de la Justice est coupable de calomnie malicieuse, à la Chambre et hors de la Chambre, qui n'a jamais été égalée par aucun autre ministre de la Justice ou aucun autre membre de la Chambre des communes.

M. Nielsen: C'est là leur accusation.

M. Woolliams: Dans une situation comme celle-là, qu'il se lève à la Chambre des communes et qu'il nomme les personnes en cause. Si la femme en cause est vivante, la situation prendra un aspect différent.

M. Nielsen: La chose a été examinée.

M. Woolliams: Que le ministre dise qui devrait comparaître devant cette commission; et qui devrait déposer à cette enquête judiciaire? Sinon, le ministre de la Justice devrait consentir à être interrogé par la Chambre